



**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ANNEE 2024**

Dossier à retourner pour le 29 février 2024

IMPORTANT

- **TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL RENSEIGNÉ SERA REJETE ET N'OUVRIRA PAS DROIT A SUBVENTION.**
- **PASSÉ LE 29 février 2024 AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ. AUCUN RAPPEL NE SERA FAIT.**
- **LES SUBVENTIONS SONT VOTÉES EN CONSEIL MUNICIPAL UNE FOIS PAR AN ; LES SUBVENTIONS DITES "EXCEPTIONNELLES", COMME LEUR NOM L'INDIQUE, SONT D'UN USAGE RESTREINT ET SONT DESTINÉES A FINANCER DES EVENEMENTS OU DES DEPENSES NON PRÉVISIBLES LORS DU DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION.**

IDENTITE DE L'ASSOCIATION DE L'ORGANISME OU DU CLUB

TITRE DE L'ASSOCIATION :

(Ecrire le titre en entier et en lettres capitales)

ADRESSE ET SIEGE SOCIAL

Date et n° du récépissé de déclaration de l'association (loi du 01/07/1901)

Date d'inscription du J.O. :

N° SIREN :

SIEGE SOCIAL (adresse et téléphone)

Courriel :

	NOM	PRENOM	COURRIEL OU ADRESSE POSTALE	TELEPHONE FIXE ET MOBILE
PRESIDENT				
SECRETAIRE				
TRESORIER				

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Les statuts déposés si première demande (si renouvellement transmettre les modifications des statuts).
- **Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association.**
- Les documents financiers du dernier exercice clôturé (compte de résultat et bilan) - rapport du commissaire aux comptes ou expert -comptable le cas échéant. **Le tableau en page 8 est à remplir obligatoirement cependant.**
- Le PV de l'assemblée générale (la dernière).
- Attestation assurance responsabilité civile.
- Coupures de presse évoquant la vie de l'association (animations, assemblée générale...). Au moins 1.
- Le contrat d'engagement républicain ci-joint signé.

CRITERES POUR DOSSIER EXISTANT

1. 1 an de fonctionnement.
2. Faire une à deux animations par an sur la ville pour les associations sportives et culturelles.

CRITERES D'ADMISSION POUR LES NOUVEAUX DOSSIERS

1. 2 ans de fonctionnement,
2. Pas de reprise d'activité déjà existante ou doublon,
3. Que les membres soient intégralement bénévoles,
4. Etablir une convention avec la mairie au besoin,
5. Justifier d'une réelle activité associative (coupures de presse - compte-rendu AG, bureau, etc.).

**OBJET DE L'ASSOCIATION, LIEUX ET PRINCIPAUX DOMAINES
OU FORMES D'INTERVENTION**

- **OBJET** :

- **NOMBRE TOTAL D'ADHERENTS** :

- **NOMBRE D'ADHERENTS ESTIMES DECAZEVILLOIS A L'ASSOCIATION** :

- **NOMBRE DE MANIFESTATIONS PROPOSEES PAR AN SUR DECAZEVILLE, LESQUELLES** :

- **MONTANT DE LA COTISATION INDIVIDUELLE** :

- **APPARTENANCE A UNE FEDERATION ?** Laquelle ?

- **PERSONNEL SALARIE** : OUI NON

Liste complète des membres, employés, vacataires et de toutes personnes percevant une rémunération, indemnité ou allocation quelconque, au titre du fonctionnement de l'association sur son budget			
NOM et PRENOM	FONCTION	Sommes perçues au dernier budget	Sommes à percevoir au titre du prochain budget

Mise à disposition de locaux, matériels et personnel par une collectivité publique (à préciser)

Locaux	Entretien des locaux	Fonctionnement des locaux	Matériel (préciser)	Personnel
Adresse : _____ _____ Affectation : - réunion, <input type="checkbox"/> - activité, <input type="checkbox"/> - stockage <input type="checkbox"/>	Nettoyage <input type="checkbox"/> Petits travaux <input type="checkbox"/>	Fluides : - eau <input type="checkbox"/> - gaz <input type="checkbox"/> - électricité <input type="checkbox"/> Impôts : <input type="checkbox"/> Autres charges : <input type="checkbox"/>		Nbre permanents <input type="text"/> Nbre temporaires <input type="text"/>

Cochez-la (les) case (s) pour laquelle (lesquelles) la (les) collectivité (s) intervient (interviennent) dans le tableau ci-dessus aux rubriques "entretien des locaux" et "fonctionnement des locaux".

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Le signataire doit obligatoirement être un représentant légal de l'association.

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de l'association :

déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents ;

certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes introduites auprès d'autres financeurs, les comptes de l'association et son épargne.

Demande de subvention de fonctionnement (1)

Demande de subvention pour une action spécifique (1)

Demande de subvention pour un investissement (1)

TOTAL

Précise que cette (ces) subvention (s), si elle (s) est (sont) accordée (s), devra (devront) être versée (s) sur le compte bancaire de l'association dont **je joins le relevé d'identité bancaire** au dossier de demande de subvention.

Pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, je déclare avoir connaissance de l'obligation pour l'association de conclure une convention avec la Ville de Decazeville.

**Signature du représentant légal
de l'association :**

Cachet de l'association :

* Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat général de la Mairie de DECAZEVILLE.

* L'article L. 1611-4 du code général des Collectivités territoriales dispose que "toute association, œuvre ou entreprise ayant reçue une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée".

(1) remplir feuille jointe

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
POUR 2024**

*(A remplir obligatoirement si vous souhaitez être soutenu pour le fonctionnement
courant de votre association)*

Présentation des axes de travail qui seront développés au cours de l'année. Evolution par rapport aux années précédentes :

Résultats attendus :

Partenariats : envisagés ou déjà signés. Autres subventions de fonctionnement demandées - Sponsoring - A détailler

Public(s) visé(s) et nombre prévisionnel de bénéficiaires :

Les associations dont l'objet social comprend l'organisation et la mise en œuvre d'une manifestation majeure percevront leur subvention sous condition de sa réalisation effective. Les projets portés par **les associations culturelles** sont subventionnables uniquement par la communauté de communes. La Ville de Decazeville n'apporte qu'une aide au fonctionnement.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ACTION SPECIFIQUE EN 2024

Nom de l'action (détailler le projet) :

Merci de remplir une fiche obligatoirement pour chacune des actions spécifiques pour laquelle vous demandez une subvention de la Ville de Decazeville. Ces actions ne doivent avoir aucun caractère récurrent comme les tournois sportifs ou des évènements culturels prévus chaque année à la même époque.

Présentation du contenu de l'action et de ses objectifs (joindre tout document précisant dans le détail ces points) :

Tout public Jeune public Adulte Sénior
Publics spécifiques (*merci de préciser, public en difficulté, empêché ou hospitalisé*) :

Nombre approximatif de bénéficiaires :

Date de réalisation de votre action :

Lieu de diffusion de votre action :

Montant du budget prévu
(notamment autres subventions
demandées) :

Observation sur le déroulement
de l'action :

JOINDRE UN PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION SPECIFIQUE ENVISAGEE. LA SUBVENTION N'EST VERSEE QU'EN CAS DE REALISATION EFFECTIVE DE L'ACTION SPECIFIQUE ENVISAGEE EN 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

1 - Description de l'investissement

EMPLOIS	Montant en euros	RESSOURCES	Montant en euros
Acquisition de matériels		Autofinancement	
Travaux		Subventions	
		Europe	
		Etat, Région	
		Département	
		Commune(s) à détailler	
Autres		Dont ville de Decazeville	
		Emprunts	
		Autres (subventions de la Fédération, d'une banque...) Dons, etc.	
TOTAL EMPLOIS		TOTAL RESSOURCES	

Date de réalisation prévue le ou/du au

S'agit-il d'un investissement s'étalant sur plusieurs années ? Préciser.

LA SUBVENTION N'EST VERSÉE QUE SI L'INVESTISSEMENT PREVU EST RÉALISÉ (OU COMMENCE) EN 2023 ET SUR PRÉSENTATION DES FACTURES QUI Y SONT INHÉRENTES.

BILAN FINANCIER DU DERNIER EXERCICE 2023 A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations		Loyers + charges	
Subventions mairie Decazeville		Salaires + charges et assimilés	
Subventions mairie Firmi		E.D.F.	
Subvention mairie Viviez		Eau	
Subvention mairie Cransac		Téléphone et internet	
Subvention mairie Aubin		Déplacements collectifs	
Subvention autre mairie		Déplacements individuels	
Subvention communauté de communes		Reversement Fédération départementale	
Subvention Département		Reversement Fédération nationale	
Subvention Région		Frais de fonctionnement autres	
Autres subventions		Intérêts des emprunts	
Sponsors et partenaires		Assurances	
<i>Initiatives pour le fonctionnement</i>	xxxxxxxxxxxxxxxx	Impôts	
* concours		Droits d'auteur, SACEM, SCAD ...	
* dons		Achats fournitures bureau, petit matériel...	
* loterie		Repas, soirées conviviales, quines, loteries ... (frais d'organisation)	
* repas		Autres dépenses	
* quines			
* autres (vide-grenier...)			
Entrées spectacles et manifestations			
Intérêts compte et livret d'épargne (cession de FCP, revenus de parts sociales ...)			
TOTAL		TOTAL	

STOCKS (livres édités par l'association, objets promotionnels, boissons...)

Montant au 1^{er} janvier 2023 :€

Montant au 31 décembre 2023 : €

SOLDE DU COMPTE BANCAIRE DE L'ASSOCIATION AU 1^{er} JANVIER 2023 : €

SOLDE DU COMPTE BANCAIRE DE L'ASSOCIATION AU 31 DECEMBRE 2023 : €

Montant des remboursements d'emprunt éventuels en 2023 : €

Si l'association possède plusieurs comptes bancaires, elle doit fournir (sur feuille séparée, au besoin) le solde de chaque compte au 1^{er} janvier 2023 et au 31 décembre 2023.

- L'association est-elle soumise à la TVA ? oui non

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

- Montant de l'épargne de l'association au 1^{er} janvier 2023 : € (tous comptes et livrets réunis, FCP et parts sociales).
- Montant de l'épargne de l'association au 31 décembre 2023 : € (tous comptes et livrets réunis, FCP et parts sociales).